

## Concours Photo 2024 du Domaine des Grottes de Han – 2<sup>ème</sup> édition Infos et règlement à lire attentivement.

Ce concours photo, organisé par le Domaine des Grottes de Han, vise à joindre 10 photos **des visiteurs** du Domaine à l'exposition AgriNature du Festival Nature de Namur qui sera accueillie du 13 septembre au 4 octobre sur le site du Domaine des Grottes de Han. Ce concours est lancé dans le but de mettre en avant les beautés naturelles **du site uniquement**. Flore, faune du Parc Animalier, faune sauvage, ou encore merveilles du monde souterrain...

Cette année, le concours récompensera 2 catégories :

- Adultes (plus de 18 ans)
- Jeunes (moins de 18 ans)

Le concours est ouvert à tous, amateurs ou professionnels, toute nationalité confondue. Chaque participant a le droit de présenter un **maximum de 3 photos** et ne peut participer qu'une seule fois.

Une première pré-sélection de 20 photos (10 pour chaque catégorie) sera réalisée par notre jury. Elles seront ensuite soumises au vote du public sur Facebook.

À l'issue du vote du public, les 5 photos qui auront remporté le plus de votes (par catégorie) seront imprimées en grand format et se joindront à l'expo photos AgriNature qui prendra place au Domaine du 13 septembre au 4 octobre.

Parmi ces 10 photos, les 2 photos qui remporteront le plus de suffrages (une seule par catégorie) verront leur auteur récompensé des prix suivants : 2 abonnements d'accès illimité au Domaine durant un an ainsi que 2 places pour la visite exclusive « Brame au lever du jour » ! Les 8 autres photos sélectionnées par vote du public permettront à leur auteur de remporter 2 PassHan chacun (4 par catégorie).

Comme énoncé ci-dessus, les photos peuvent à la fois être des photos de la nature sauvage au Domaine et de ses paysages mais également des photos des animaux accueillis sur le site ou encore des photos dans les Grottes.

Les images doivent avoir été prises entre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le 18 août 2024. Les photos provenant de sites extérieurs ne sont pas autorisées. Nous vous demanderons éventuellement une preuve de votre visite. Ne seront pas acceptées : des images avec la présence d'êtres humains. Les photos déjà envoyées l'an dernier ne seront pas acceptées.

Pas de montage photo autorisé. Les retouches doivent être limitées à l'amélioration globale de l'image (niveaux, balance des blancs, contraste...). Le noir et blanc est autorisé.

Nous veillerons à ce qu'aucune nuisance - destruction/perturbation de la faune, irrespect de l'environnement, des lieux... n'ait été engendrée pour la prise de vue des images.

### **ATTENTION, les images doivent IMPERATIVEMENT :**

- Être renommées : **01\_NOM\_Prenom\_Titre de la photo.**
- Être au format HD, en 2000 x 3000 ou 4000 x 6000 pixels  
(La définition des images doit permettre une impression en format 80x54 cm)
- Pas de marge, ni inscription (signature...)
- Pas de photo montage (autorisons uniquement des retouches « classiques » sur photo)
- Chaque fichier doit être en format JPEG (non compressé)

- Les inscriptions sont ouvertes **jusqu'au 18 août à 00h.**

**Envoyez votre candidature via le lien Google Forms**

- Google Forms : [LIEN ICI](#)
- Merci d'y copier-coller le lien de téléchargement de vos images via WeTransfer :  
<https://wetransfer.com>

Les participants faisant partie de la première sélection (10 photos par catégorie soit 20 au total) seront avertis personnellement de leur sélection par e-mail dans le courant de la semaine du 18 août. S'en suivra ensuite la sélection finale par vote du public sur notre page Facebook. Les 2 gagnants du concours seront ensuite contactés pour être exposés et remporteront chacun deux abonnements d'un an au Domaine des Grottes de Han ainsi que 2 visites exclusives « Brame du cerf » à l'aube.

Pour la catégorie « moins de 18 ans », nous demandons une confirmation de la participation par signature par l'un des parents. Merci de nous envoyer une preuve, via un scan ou une photo, à l'adresse e-mail : [emarketing@grotte-de-han.be](mailto:emarketing@grotte-de-han.be).

Les participants doivent posséder les droits d'auteur de toutes les photos envoyées et garantir l'authenticité de leur(s) photo(s). L'organisateur décline toute responsabilité envers n'importe quelle infraction aux droits d'auteur. Le photographe conserve la propriété intellectuelle de ses photos, mais autorise le Domaine des Grottes de Han à reproduire et à diffuser son œuvre dans le cadre de l'exposition et de la promotion de ce concours ainsi que de l'exposition au grand public sur site et autres activités liées au Domaine.

En cas d'utilisations non strictement liées à l'organisation du concours, ou activités liées, l'accord préalable de l'auteur sera toujours demandé. En cas d'accord, les photos ne pourront être utilisées qu'à des fins culturelles, pédagogiques, sociales, promotionnelles ou touristiques. Tout usage commercial sera exclu. Les photos seront toujours accompagnées du nom de leur auteur.

**Toute candidature de participation** au Concours photos du Domaine des Grottes de Han **implique l'acceptation sans réserve du présent règlement** et de ses possibles modifications d'organisation et de fonctionnement. En cas de contestation sur le sens des stipulations du présent règlement, seul le texte en français fera foi.

La participation au concours étant réalisée par le biais d'internet, elle implique la connaissance et l'acceptation des limites d'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les débits très variables ou le temps de chargement. En conséquence, le Domaine des Grottes de Han ne saurait en être tenu pour responsable.